Circulaires pour organiser la rentrée de 1939.

Numéro d'inventaire : 1978.03793 (1-10)
Type de document : texte ou document administratif
Date de création : 1939
Description : Feuilles manuscrites et ronéotées. Pliures.
Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.
Filière : École primaire élémentaire
Niveau : Élémentaire
Nom du département : Seine-Maritime
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 10
Lieux : Seine-Maritime

Circulaire urgente.

Dès réception de cette note: Les maîtres mobilisés aviseront le directeur du chef lieu de canton qui m'adressera un état récapitulatif pour le 10 sept^bre.

Les maîtres qui pourraient être mobilisés par la suite m'en aviseront directement.

Tout en laissant à chacun sa liberté de de décision, je conseille vivement aux maîtres et maîtresses qui ne l'ont pas encore fait de rejoindre leur poste et de s'y tenir à la disposition des autorités locales.

Les maîtres qui avaient obtenu leur changement en juin ou juillet pourront, sauf avis contraire, qu'ils soient titulaires ou intérimaires, rester à leur ancien poste s'ils n'ont pas encore déménagé. Chacun devra me faire connaître directement, pour le 6 septembre, quelle décision il aura prise.

En cas de notification radiophonique, s'y conformer.

Bernay, le 1.9.39.

L'Inspecteur primaire,
Signé: Appert.

Note de service

1° Les intérimaires qui n'ont pas encore rejoint le poste qu'elles occupaient en Juillet, doivent le faire immédiatement, quelle que soit leur situation de famille et m'aviser directement dès leur retour.

2° Les maîtres qui connaissent des titulaires du B.E. – a fortiori du B.S. – qui seraient disposés à assurer le service d'une classe voudront bien les inviter à m'adresser une demande qui devra porter les indications suivantes: Nom, prénoms, date de naissance, diplômes, situation de famille, situation actuelle du mari, adresse au 31 Juillet, profession au 31 Juillet, profession du mari, résidence actuelle, nombre d'enfants.

Le 13 Septembre 1939.

L'Inspecteur primaire, signé: Appe[illegible]

Circulaire urgente

Les maîtres mobilisés voudront bien dès réception de cette note aviser le directeur du chef lieu de canton qui m'adressera un tableau récapitulatif pour le 10 Septembre sans faute.

Les maîtres qui pourraient être mobilisés après réception de cette note voudront bien m'aviser directement.

Tout en laissant à chacun sa liberté de décision, je conseille vivement aux maîtres et maîtresses qui ne l'ont pas encore fait de rejoindre leur poste et de s'y tenir à la disposition des autorités locales. Les maîtres ayant obtenu leur changement à l'un des deux mouvements de juin et juillet pourront sauf dire contraire, rester à leur ancien poste s'ils n'ont pas encore déménagé. Cette note intéresse et concerne les intérimaires aussi bien que les titulaires. Chaque maître devra me faire connaître directement pour le 6 Septembre quelle décision il aura prise. En cas de notification radiotéléphonique, s'y conformer.

Bernay le 7 Septembre 1939

L'Inspecteur primaire signé Appert

P. C. C. M. Desprès